

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0038216

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6818

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : MESBATHI Khalid

150229

Date de naissance : 20 08 1964

Adresse : Plabituelle

Tél. : 06 64 50 50 50

Total des frais engagés : ... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/02/2023

Nom et prénom du malade : MESBATHI KHALID

Age : 59

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire + Lunette

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : ...

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ...

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 14/02/23

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/02/2023	INP	13	300 DH	Dr. Oussama ORTHODONTISTE 72/100 Rue Yerkam et Rue Mad Slaoui 10000 Casablanca REPLAÇANT INP 14163568

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTI 1 TARKAA Opticien et Optométriste 10 Mars N° 66 Sidi Othmane Casablanca RC 228336 - P 37203157 - Tel 0522 00195504500002 ICE 095010690 INP	14/02/2023				3000,00	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

نظارات الزرقاء

OPTIQUE EL ZARKAA

Boulevard 10 Mars N° 66

Sidi Othmane - Casablanca 04

Tél: 05 22 37 27 02

R.C: 228336

TP: 37203157

IGR: 41423272

ICE: 001905045000072

Casablanca, le... 14.
M. M. J. es BAH
Khalid

FACTURE

Ordonnance de Mr Docteur... ONXAGAATIAZ

N° de nomenclature Correspondants à la prescription	VI.OD : axe OG : axe	cyl cyl	sph + Δ sph + Δ
OD=..... <u>491</u> OG=..... <u>491</u>	VP.OD : axe OG : axe	cyl cyl	sph sph

OPTIC ZARKAA

Opticien Optométrie

10 Mars N° 66 Sidi Othmane, Casablanca

RL 228336 TP 37283157 (GB) - 12

111-12180584500002 TBL 35 23 27 27

2 2 81 35223727

.....

La présente facture à la somme de

La présente facture a la somme de ...
Tous millés. Dr. Léon

Docteur Oussama Tazi
Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux

- Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse - France
- Ancien interne des hôpitaux de Paris
- Diplômé de l'European Board of Ophthalmology
- Diplôme universitaire en ophtalmologie pédiatrique - Paris - France
- Chirurgie de la cataracte et de la myopie au Laser



الدكتور أنس سامة التازي
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

- خريج كلية الطب بتوولوز فرنسا
- طبيب سابق بمستشفيات باريس
- دبلوم المجلس الأوروبي لطب وجراحة العيون
- دبلوم أمراض وجراحة العيون عند الأطفال من باريس - فرنسا
- جراحة الجلالة وتصحيح البصر بالليزر

Fès, le : 14/02/23 فاس، في :

MESBAMI

KMALI D

Monture verres su Corneille
progressifs + astreiks

VL 50, + 2,50

ORL + 1

absence provision de pris

OPTIC ZARKAA + 2,50

Opticien Optométriste
10 Mars N° 66 Sidi Othmane
RC 228336 Tp 37203157 - GR
ICE 001905045000072 - Tel 05 22 37 27
N° 7432
Slaoui CAS 10 Mars N° 66 Sidi Othmane
REPLAÇANT

Cabinet : 72, Angle rue Zerkouni (ex. Cuny) et rue Slaoui, 3ème étage - Fès

Tél : 05 35 65 25 25 - 07 00 06 40 44

Ophtalmo-Clinique de fès : N° 3 Lot Yasmine Rte Imouzer, Fès

Tél : 05 35 73 46 46

www.ophtalmocliniquedefes.com